



Assurer soi meme ses clients

Par **Deborah1234**, le **19/06/2011** à **10:06**

Bonjour,

Une société a-t-elle la possibilité d'assurer elle-même ses clients contre le bris, casse, vol... de matériel et s'occuper elle-même des réparations, remboursements...

Merci de votre réponse et bonne journée.

Deborah

Par **alterego**, le **20/06/2011** à **01:23**

Bonjour

Les réparations sont une chose, l'assurance en est une autre.

La société doit souscrire une assurance auprès d'un assureur (profession règlementée) qui indemniserà en cas de sinistre ses clients.

Cordialement

Par **chaber**, le **20/06/2011** à **07:48**

bonjour,

Hormis les assurances obligatoires de par la loi, chaque individu ou chaque société est totalement libre de s'assurer ou non.

Les grandes sociétés garantissent généralement le genre de risques que vous mentionnez auprès de Compagnies d'assurances agréées: argument de vente.

Toute société a cependant l'obligation de répondre au Code de la Consommation sur les garanties et défauts de conformité.

Par **Deborah1234**, le **20/06/2011** à **10:10**

Merci beaucoup pour vos réponses et bonne journée.